

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 96

Artikel: Le drapeau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. L. Albanel, un autre juge d'instruction au tribunal de la Seine, précise :

«.... La criminalité augmente !.... conclut-il. L'accroissement de cette criminalité porte tout particulièrement sur les jeunes gens compris entre treize et vingt et un ans. Ainsi, de 1826 à 1880, le nombre des adultes poursuivis pour délits de droit commun a triplé, mais celui des inculpés de seize à vingt et un ans a quadruplé et celui des jeunes filles a presque triplé.

• Mais, à Paris, de 1880 à 1893, l'augmentation des jeunes gens poursuivis s'est régulièrement accentuée ; plus de la moitié des individus arrêtés avaient moins de vingt ans, et presque tous avaient commis des fautes graves ; en une seule année, celle de 1880, par exemple : 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 184 infanticides, 4312 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11862 vols simples doivent être inscrits à l'actif des jeunes compris dans les limites d'âges que nous avons indiquées.

• En 1894, sur 40000 mineurs, délinquants et criminels, il y en avait 32849 de seize à vingt et un ans.

• La statistique de 1895 constate que 554 jeunes gens de seize à vingt et un ans ont été poursuivis, en assises, et leurs crimes se répartissent ainsi : 32 assassinats, 20 meurtres, 3 parricides, 44 infanticides, 2 empoisonnements, 31 viols et attentats à la pudeur, 7 avortements ; en outre, 35387 autres jeunes gens du même âge passaient devant le tribunal correctionnel. D'une année à l'autre, l'augmentation a donc été de 35941 moins 32849, soit de 3092 (2).

M. Jules Jolly, avocat à la Cour d'appel de Paris, conclut à une augmentation réelle de criminalité juvénile, sous la condition que l'on ait la loyauté de tenir compte des ordonnances de non-lieu et des affaires classées. Il relève, dans son rapport (3) l'augmentation des suicides et de la récidive :

• Il y a vingt ans, dit-il la proportion des récidivistes des deux sexes envoyés une ou plusieurs fois en correction n'était que de 11 pour 100 pour les garçons et de 9 pour 100 pour les filles. En 1901, cette proportion a été de 16 pour 100 pour les garçons et de 14 pour 100 pour les filles.

M. Lavisse, inspecteur général de l'ensei-

2) Ce rapport de M. Albanel a été fait en collaboration avec le docteur Legras, expert. (*Revue philanthropique*, année 1899, p. 386-387.)

3) Rapport sur les causes de la criminalité de l'enfance, présenté dans la séance de la Société générale des prisons, du 20 avril 1904. (*Revue pénitentiaire*, livraison de mai 1904.)

— Où je souffre ? s'écria le vieux en riant d'un bon rire sonore, te fiches-tu de moi, mon fils ? Un coup de ribote ne tue pas, je l'ai toujours dit...

— Mais votre visage, vos mains sont...

— Ah ! par exemple, ça, je ne sais pas d'où ça sort !

Il prit dans la poche de sa veste son grand mouchoir à carreaux, essuya son front et ses mains et vit ce que les autres, sous l'empire de la frayeur et sous la piété clarté de la lanterne avaient pris pour du sang, était simplement du beau vermillon qu'un farceur n'avait pas épargné.

VI

Après avoir failli mourir de chagrin, Marinette faillit mourir de joie, et le grand-père désespéra au chevet de sa petite fille en proie au délire qui ne la quittait pas.

gnement en France, porte ce jugement d'ensemble sur l'œuvre scolaire accomplie :

« Nous avons créé des milliers d'écoles, avoue-t-il, mais nous avons oublié l'éducation. Tout est organisé pour fabriquer des diplômes : mais ni l'école n'est un milieu moral ni le collège, encore moins les Facultés. »

C'est enfin la *Correspondance générale de l'Instruction primaire*, qui imprime en toute lettres :

• La criminalité, qui augmente chaque année, progresse d'une façon surtout inquiétante chez les enfants... Le suicide, plus encore que les délits, prouve une démoralisation croissante de l'enfance. •

Les statistiques officielles sont loin de présenter les chiffres exacts de la criminalité juvénile, en raison de l'augmentation progressive du nombre des affaires classées dont les auteurs restent inconnus. Voilà une première cause d'inexactitude : la plus grande partie des affaires contre les mineurs sont classées sans suite.

En 1890, l'ensemble des délits des mineurs en France n'atteignait pas tout à fait 30 000. Il dépassait ce chiffre et poursuivait une marche ascendante en 1891, 1892, 1893 et 1894. On s'efforça, dès lors, de produire une répression ardemment désirée pour endormir l'esprit public qui s'alarmait de ces lamentables résultats. Mais le total remonte sensiblement, en 1902, à 35 626. Nous voici donc ramenés à un niveau à peu près égal à celui de 1890.

L'art de grouper les chiffres et toutes les habiletés statisticiennes ne prévaudront, d'ailleurs, pas contre cette déclaration, consignée au dernier rapport, en date du 5 mars 1907 : *Le maximum de criminalité se trouve, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, parmi les accusés et prévenus âgés de seize à vingt ans.*

(A suivre.)

Le drapeau

Un peu avant le mois d'août, chaque année, à la classe de M. Stengel, les élèves commençaient à parler tout bas ; et si les camarades de la petite classe, à force de ruse, parvenaient à se glisser entre les jambes des conspirateurs, ils étaient impitoyablement expulsés.

C'est qu'on tirait au sort, ce soir-là, le nom de celui qui irait planter le drapeau sur l'arbre de la guerre.

Cet arbre était héroïqué ; c'était l'un des survivants de la bataille de Neuwiller ; il rappelait la fameuse cabane des turcos qui avait

Que faire, qu'imager pour sauver cette enfant dont les mains blanches et amaigries repoussaient tous les remèdes ordonnés par le médecin ?

Un coup de ribote n'a pas tué le sabotier, c'est la petite qu'il tue !

Si le jour de la St-Avit, le père Damien ne s'était pas attardé au cabaret et, surtout, s'il n'avait pas bu de ce vin clairet qui fait tourner la tête et les idées, il ne se serait pas endormi sur l'herbe molle de la route.

Il n'aurait pas glissé au fond du fossé et le petit peintre, Célestin Mijol, qui revenait seul d'un hameau voisin où son patron remettait à neuf la boutique du perruquier, n'aurait pas eu l'idée foisonnante d'achever ce qui restait de vermillon sur la figure du dormeur.

(La fin prochainement.)

servi de but à l'artillerie allemande ; et, depuis dix ans, chaque mois d'août, malgré la surveillance des uhlans, un drapeau se trouvait hissé à l'une de ses branches. Un drapeau français, bien entendu.

On devinait bien où était le grimpeur. Dans l'école de M. Stengel, si on avait examiné les mains des élèves, on aurait certainement découvert sur l'une ou sur l'autre les traces de la nocturne escalade, un durillon trop neuf ou quelque écorchure suspecte ; mais les autorités n'osaient bouleverser une école à cause d'un enfant, et ameuter par là les colères de plusieurs villages.

Cependant, cette année, on promit, d'avance, quatre mois de prison à celui qui planterait le drapeau.

Le grand Schewering semblait, en descendant la rue de Neuwiller, balancer dans sa tête des pensées profondes et menaçantes. On venait de tirer au sort et son nom était sorti. Comment planter le drapeau, cette année ? se demandait le grand Schewering ; comment le planter sur le peuplier sans aller le lendemain en prison ?.... Et il faisait un nez !....

Le petit Mathias Triberg marchait près de lui en toussant :

— Moi, je sais un moyen pour mettre le drapeau sans aller du tout en prison.

— Je ne crains pas la prison, dit le grand Schewering, mais je ne veux pas y aller. Dis ton moyen.

— Alors, donne-moi ta place.

— Non ; dis-moi ton moyen.

— Donne-moi ta place.

Jusqu'au bout de la rue, le petit et le grand se chamailèrent. L'un criait et l'autre toussait :

— Tu t'ostines ! C'est pas d'un camarade ! Si tu as un moyen, donne-le !

— Je ne peux pas, répondait le petit Mathias ; non, je peux pas !

Les yeux du grand Schewering s'enflammèrent. Pour résister à l'envie de battre, il fourra ses bras derrière son dos :

— Si t'étais pas poitrinaire, tiens !... Oui, que je dis, poitrinaire ! C'est connu !

— C'est connu parce que le médecin l'a dit à M^e Stengel, répliqua le petit Mathias en toussant c'est pas difficile que ça soye connu.

La tranquillité de son camarade calma le grand Schewering :

— Alors, tu ne veux pas dire ton moyen ?

— Mon moyen, c'est mon moyen. Avec mon moyen, si c'était moi, je pourrais mettre le drapeau plus haut que vous tous, et sans faire une minute de prison. Dans ce cas, tu vois bien, laisse-moi, y aller...

— Non, c'est craché, c'est le sort !

— Grand mulot, écoute donc : pas de prison avec mon moyen !

— Pas de prison ! Tiens ! tu me fais suer des billes ! Le père Stengel nous a dit à la géographie que les Allemands allaient surveiller le peuplier toute la nuit et qu'ils monteraient la garde autour. Comment que tu ferais pour les échapper ?

— C'est mon affaire. J'ai que ça à dire : Pas de prison avec mon moyen.

Le petit Mathias toussait de plus de plus fort.

Voyant qu'il s'entêtait, le grand Schewering haussa les épaules, enfonça encore plus ses pieds dans ses sabots et cria sous le nez du petit Mathias :

— Eh bien ! garde le pour toi ! si t'es désigné l'année prochaine à ton tour, alors tu t'en serviras l'année prochaine de ton moyen ! Moi, je n'en veux plus ! J'irai en prison comme François Müller ! J'irai en prison quatre mois ! Tiens, un an ! Tiens, dix

ans ! Je m'en fiche ! Mais ça sera ta faute, à cause que tu n'auras pas voulu m'enseigner ton fameux moyen !

Et le grand Schewering, dédaigneux, partit dans sa ruelle en faisant claquer ses gros sabots.

* * *

— Donner mon moyen ? songeait le petit Mathias dans son lit, tandis qu'il regardait les étoiles comme pour les prendre à témoins de son embarras, c'est facile à dire. J'y aurais bien donné, au grand Schewering ; mais qu'est ce qu'il en aurait fait, de mon moyen, puisqu'il n'y a que moi qui peux s'en servir ?...

Les mains crispées sur sa couverture, il se décidait peu à peu :

— Si j'y allais, moi, sans rien dire ? Si j'allais mettre le drapeau ? Comme ça, avec mon moyen, personne de l'école n'irait en prison....

Il rêva longtemps à son idée.

— Oh ! parbleu ! pour monter dans l'arbre, le grand Schewering monterait mieux que moi, il est fort.... c'est pas un poitrinaire....

Le petit Mathias sourit.

— ... Mais pour s'en sauver de la prison, ça, il n'y a que moi ! Bon de sort ! ce qui s'aurait moqué, le grand Schewering, si je lui avait dit mon moyen ! Qu'est-ce qu'il aurait répondu ? Ah ! la ! ah ! la !

Sentant qu'il allait tousser, le petit Mathias se fourra sous sa couverture, pour ne pas réveiller sa mère ; puis il sortit doucement sa tête et retrouva au bout de son nez, là-bas, dans le ciel tout bleu, les mêmes étoiles...

— Chiche ! puisqu'il n'y a que moi qui peux planter le drapeau sans me faire mettre en prison par les Allemands, eh bien ! c'est moi qui le mettrai ! Vive la France et les pommes de terres.

(A suivre.)

Les grands labours d'automne

Les labours en ce moment pratiqués sur les champs destinés, le printemps venu, à recevoir les secondes semaines de céréales sont certainement ceux de toute l'année, les plus propices à la santé de la terre.

Ils la retournent, la mettent à nu et l'exposent ainsi, pendant tout l'hiver, à l'action bienfaisante du froid : neige, glace, gel et dégel.

Pour que la plante s'assimile les principes féconds du sol, il lui faut de l'air, de l'eau et de la chaleur. Or seul, un labour suffisamment profond, peut diviser assez le sol, l'échauffe plus rapidement et plus complètement dans sa masse, et d'autre part, s'imbibant plus aisément, il conserve comme une réserve d'humidité. Ainsi, sont facilitées la respiration et la nutrition des racines.

Un autre grand avantage du labour d'automne, c'est qu'il nettoie le sol des mauvaises herbes, et de la vermine des champs. Même, il arrive que les mauvaises herbes, que le labour superficiel de déchaumage pratiqué de suite après la moisson a fait germer et que le labour profond a retournées et enterrées, en décomposition, deviennent un fond d'humus précieux.

L'application d'une fumure raisonnée marche de pair avec le travail de labour et il est bon de profiter de celui-ci, pour engranger les matières fertilisantes que retient

le sol ; elles s'incorporent mieux avec la couche cultivée et les plantes sont alors en mesure d'en profiter, dès le début de leur vie. On sait que les engrains potassiques et phosphatés sont retenus fixés par les terres, qui les cèdent ensuite peu à peu aux plantes cultivées, au fur et à mesure de leurs besoins.

Il n'en est pas de même des engrains azotés : les uns, comme les nitrates, seraient immédiatement entraînés dans le sous-sol par les pluies d'hiver ; les autres, comme les sels, ammoniacaux ou le sang desséché, se transforment plus ou moins rapidement en nitrates et sont à leur tour entraînés. Les engrains organiques seuls, comme le fumier ou les composts, peuvent et même doivent être enfouis par les labours d'automne.

Mais on donne avec raison, peu d'engrains organiques aux céréales de printemps ; on les réserve aux cultures sarclées qui les paient beaucoup mieux. Il reste donc les engrains potassiques et phosphatés dont nous avons parlé plus haut. Leur application auxavoines et aux orges, est générale dans toutes les régions de bonne culture où l'on a reconnu que la potasse donne de la rai- deur aux pailles et du poids aux grains, tout en augmentant la récolte comme l'acide phosphorique.

Sur l'avoine et sur le blé, la potasse empêche la rouille et la verse, hâte et régularise la maturité ; sur l'orge, elle augmente la proportion du grain en amidon, ce qui a beaucoup d'importance pour les orges de brasseries.

Il faut donc en mettre sur les terres qui seront ensemencées le printemps prochain en céréales et, si on l'enfouit dès maintenant on choisira la kaïtoite au voisinage de la frontière belge et allemande, ou à proximité des grands ports de la Manche ou de la mer du Nord. Ailleurs, le chlorure de potassium se livrera à meilleur compte et sera plus avantageux. Mais ces deux engrains n'ont pas la même composition et il faudra 600 à 800 kilos de kaïtoite par hectare et seulement 150 à 200 de chlorure de potassium.

Un vieux adage agricole dit que la gelée est le meilleur laboureur. En effet, une congélation énergique est indispensable à tous les sols. Même le sol le plus dur, retourné avant l'hiver, quand il aura subi des gelées intenses, avec les alternatives de gel et de dégel, sera relativement très maniable pour les façons de culture du printemps.

C'est en ce moment qu'il faut s'y prendre même dans les terres imparfaitement ressuyées. Inutile de faire passer la herse pour briser les mottes plus ou moins compactes que la charrue laissera derrière elle. L'hiver en aura facilement raison, car, en se congelant, l'eau écartera les particules de terre qui, dès lors, en séchant après le dégel, reviennent en poussière.

Le labour d'automne se pratique en certains cas, comme un véritable défoncement.

Si le sol est argileux, par exemple, et le sous-sol riche en chaux, on corrige le défaut du premier en ramenant une partie du second. Si le sous-sol d'une terre argileuse est une couche siliceuse, le sable ramené amoindrit l'opacité de l'argile, tandis que de son côté, l'argile donne une cohésion profitable au sous-sol siliceux. Mais si le sous-sol est de mauvaise qualité, s'il renferme des pierres, il est préférable de ne pas le mélanger au sol.

On peut labourer profondément sans se

servir d'instruments très puissants. On effectue le reournement des bandes de terre en deux fois, sans être obligé de mettre en marche un nombreux attelage et l'aménagement n'en est que mieux opéré.

D'ailleurs et c'est l'essentiel à ajouter, si la terre est soumise, tous les cinq ou six ans, suivant sa nature, à un véritable labour de défoncement de quarante à soixante centimètres de profondeur, les labours de l'automne suivant peuvent ne pas aller à plus de vingt à vingt-cinq centimètres. On laboura à plat et on donne au labour, pour une profondeur de vingt centimètres, une largeur de vingt', en ayant soin, dans l'un comme dans l'autre cas, de maintenir très régulières les lignes de crête du sillon.

Pour finir, nous signalerons encore cet avantage du labour d'automne, qu'il tient la terre toute prête pour permettre d'entamer de bonne heure, les cultures de printemps, ce qui est fort appréciable dans les régions où la végétation des plantes est limitée par la rigueur du climat.

Carnet du paysan

*Le semoir en lignes. — Feuilles tombées
Les pommes.*

Le semoir en lignes rend d'utiles services à la culture, dans les sols soigneusement préparés. Sans lui, on ne peut obtenir les deux conditions nécessaires pour la bonne levée des semis : un ensemencement régulier et un enfouissement du grain à une profondeur constante.

La régularité parfaite du semis est une opération mécanique que la main la plus exercée ne peut réaliser par le traditionnel semis à la volée. Un semoir bien réglé la produit mathématiquement. De là une économie de semence qu'on évalue à un quart sur les semaines à la main ; ce qui suffirait presque à payer l'impôt de la terre.

L'enfouissement est régulier avec le semoir qui enterrer la semence à égale profondeur à mesure qu'il exécute sa tâche. Impossible d'obtenir un pareil résultat avec la herse ; forcément, celle-ci laisse une partie de la semence sur le sol, ou sous les couvertures extérieures, où elle devient la proie des oiseaux et des insectes.

De plus, l'ensemencement en lignes régulières facilite les binages, si utiles pour un grand nombre de cultures qui exigent un parfait aménagement du sol et la destruction des mauvaises herbes, tandis qu'ils sont presque impossibles dans les semis à la main. L'air et la lumière, dont l'action est si bienfaisante, pénètrent mieux entre les lignes et donnent aux tiges des céréales une rigidité qui diminue les risques de la verse. Autant d'avantages dont la résultante nécessaire est rendement plus élevé et meilleure qualité.

Tout compte fait, le prix d'achat est bien-tôt remboursé, attendu que le même semoir peut servir pour toutes graines.

Tout semoir ne donne pas ces résultats. Il faut choisir un semoir déposant les semences en lignes parallèles à un écartement qu'on peut facilement varier entre 0m. 10 et 0m. 40 afin de pouvoir semer des plantes fourragères aussi bien que des céréales ; capable de semer des graines de différentes grosseurs et à toutes doses ; déposant les semences à une profondeur constante, avec uniformité, quelle que soit la vi-